

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 09 octobre 2025 à 20H30

Présents : LORCHEL Philippe, TATY Pascal, PONTILLE Michel, GIRARD Myriam, MARIETON Florent, FELIX Sophie, RECORBET Emilie, FELIX Bertrand, CASIEZ-PIOLOT Julie, PIVOT Delphine, SAUVAGEON-FILLON Amélie,

Absents excusés : PONTET Pascal, COUTURIER David, MORET Fabien, LECUYER Isabelle

Mme RECORBET Emilie a été désignée secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10.07.2025 :

Le CR est adopté.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

- Contrat Territorial Global (CTG) – Participation financière au fonctionnement du multi-accueil « La Moufletterie » pour l'exercice 2024
- Renouvellement de la convention d'adhésion en conseil en Energie Partagé Econome de Flux (CEP-EF) avec la COR
- Ecole : subvention OCCE année scolaire 2025/2026
- Installations classées – demande d'avis sur le dossier de demande d'enregistrement présentée par la société GAEC BARRAS
- Délibération sur les résultats de l'enquête en vue de l'aliénation du CR n°101 chemin des Pins Boujot, désaffection et aliénation
- Questions diverses

1) Contrat territorial Global (CTG) – Participation financière au fonctionnement du multi-accueil « La Moufletterie » pour l'exercice 2024

Le conseil municipal vote la participation financière au fonctionnement du multi-accueil « La Moufletterie » pour l'exercice 2024 qui s'élève à 1 251,09€.

Adopté à l'unanimité

2) Renouvellement de la convention d'adhésion en conseil en énergie partagé Econome de flux (CEP-EF) avec la COR

Le conseil municipal décide le renouvellement au service de conseil en énergie partagé/économie de flux (CEP-EF) de la COR et autorise M. le maire à signer la convention.

Ce service vise à partager un conseiller en énergie partagé économie de flux entre plusieurs communes n'ayant pas les ressources suffisantes pour s'en doter en interne.

L'objectif est de permettre à la commune de mener une politique énergétique maîtrisée.

Les bâtiments concernés par cette convention sont la salle des fêtes et l'école.

Adopté à l'unanimité

3) Ecole : Demande de subvention OCCE année scolaire 2025/2026

M. le maire rappelle que lors de la réunion du 10 juillet dernier le conseil municipal ne s'était pas prononcé sur la demande de subvention de 450€ (150€ par classe) soumise par le directeur de l'école et avait demandé des justificatifs de la subvention versée l'année dernière.

M. le maire donne lecture d'un courrier et présente les justificatifs fournis par le directeur.

Après délibération, le conseil municipal vote une subvention à l'OCCE de 450€ pour des projets qui seront réalisés au cours de l'année scolaire 2025/2026.

Adopté à l'unanimité

4) Installations classées – demande d'avis sur le dossier de demande d'enregistrement présentée par la société GAEC BARRAS

Par arrêté préfectoral n°DDPP-SPE 2025-179 portant ouverture d'une consultation du public sur la demande d'enregistrement présentée par la société GAEC BARRAS pour l'exploitation d'un élevage de vaches laitières sur la commune de Ronno, M. le maire informe que conformément à l'article R.512-46-11 du code de l'environnement, le conseil municipal est invité à émettre un avis sur ce projet, dans la mesure où une partie de son territoire est comprise dans un rayon d'un kilomètre autour du périmètre de l'installation.

Cette consultation du public se déroulera pendant quatre semaines, du lundi 13 octobre 2025 au jeudi 13 novembre 2025 inclus.

Après présentation du dossier par M. le Maire, le conseil municipal donne un avis favorable à ce projet.

Adopté à l'unanimité

5) Délibération sur les résultats d'enquête en vue de l'aliénation du CR n°101 chemin des pins boujot, désaffectation et aliénation

Le conseil municipal prend connaissance des observations formulées par le commissaire-enquêteur qui donne un avis favorable au projet d'aliénation du chemin rural n°101 assorti de la recommandation suivante : veiller à ce que les projets du propriétaire de la partie aliénée du CR 101 soient menés en conformité avec la réglementation de l'environnement.

Considérant que ce chemin a perdu son utilité originelle et qu'il est d'intérêt général de l'aliéner et de le céder partiellement, M. le maire rappelle la délibération en date du 09.11.2023 portant sur l'acceptation de cession d'une partie du chemin rural n°101 Les Pins Boujot à M. FARJOT David au prix de 2 500€.

Le conseil municipal constate la désaffectation de la portion du chemin rural n°101 selon le plan du géomètre.

Décide l'aliénation dudit chemin à 6 voix POUR, 4 ABSTENTIONS et 1 voix CONTRE.

Décide que l'aliénation du chemin rural d'une superficie totale de 1 308 m² est fixée au prix de 2 500€. Précise que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de M. FARJOT David. Autorise M. le maire à signer l'acte à intervenir.

Adopté à l'unanimité

6) Questions diverses

*M. le maire donne le compte-rendu des travaux effectués au boulodrome d'Amplepuis durant l'été 2026 suite à la subvention de 150€ qui avait été attribuée lors de la séance du 03.06.2025 et des remerciements des sociétés de boules bénéficiaires.

*mise à jour du plan communal de sauvegarde (PCS) : M. le maire informe qu'il a mis à jour le PCS qui avait été élaboré en 2015. Il doit être transmis à la Préfecture après prise d'un arrêté municipal l'approuvant.

*Travaux du bâtiment de la Cure : la partie maçonnerie est presque finie, les fenêtres sont posées, les travaux de plâtrerie-peinture et menuiseries intérieures ont débutés.

*sortie du conseil municipal : elle a eu lieu le samedi 04.10.25 à la manufacture du Haut-Beaujolais, une belle réalisation et un nouveau lieu culturel et touristique à découvrir à Thizy-les-Bourgs.

*une réunion avec le service déchets de la COR a eu lieu en mairie le 01.10.25 afin de faire le point sur le taux de remplissage et la qualité du tri.

Un projet de déplacement des bacs du lotissement Les tuillères à l'intérieur du lotissement est en réflexion en aménageant un espace et un projet de rassemblement du point de collecte en bas du cimetière avec celui du bourg vers la bascule. Une partie des bacs seront remplacés prochainement.

*Sophie FELIX informe qu'il y aura un nouveau circuit supplémentaire de 4 kms à la randonnée pédestre du comité des fêtes du dimanche 16 novembre, ce circuit aura seulement un relai à la Graviche (pas le repas du saucisson pommes de terre).

A RONNO, le 15 octobre 2025

Le Maire,
Philippe LORCHEL



La secrétaire de séance,
RECORBET Emilie

